



SECOND PROJET DE RÉSOLUTION
N° PPCMOI-2026-5128

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation d'un projet particulier à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 258 676 du cadastre du Québec et situé aux 356-368, rue Champlain;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 8 juillet 2026, ainsi que la recommandation du Service de l'urbanisme et du développement durable;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution a été adopté le 25 août 2026 (résolution n° CM-20260825-14.7.4);

CONSIDÉRANT qu'un second projet de résolution a été adopté le _____ 2026 (résolution n° _____);

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal décrète par la présente résolution, selon les autorisations ci-dessous et malgré la réglementation applicable, ce qui suit, à savoir :

- 1) D'accorder, pour l'immeuble constitué du lot 4 258 676 du cadastre du Québec et situé aux 356-368, rue Champlain, l'occupation de l'immeuble par un usage résidentiel multifamilial de quinze (15) logements, alors que la grille des usages et normes de la zone H-1148 permet un maximum de dix (10) logements pour ce type d'habitation.

Le tout s'apparentant aux plans PPCMOI-2026-5128-00 à PPCMOI-2026-5128-08, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.



Immeubles visés par la demande
d'autorisation d'un projet
particulier de construction, de
modification ou d'occupation
d'un immeuble (PPCMOI)
#356-368 rue Champlain
4 258 676

No	Révision	Par	Date



TITRE
PPCMOI-2026-5128

DESSINÉ I. Savadogo	DATE 04 août 2026
PRÉPARÉ A.-A. Drouin	ÉCHELLE 1:500
APPROUVÉ A.-A. Drouin	PLAN No PPCMOI-2026-5128-00

Objet de la demande :	Autoriser l'occupation du site par un usage de classe habitation multifamiliale comprenant 15 logements.
Projet :	Régularisation d'un immeuble occupé par un usage de classe d'habitation multifamiliale comprenant 15 logements.

Extrait de la matrice graphique

Site visé:



Extrait de la matrice graphique

Site visé:



Milieu environnant

Site visé:



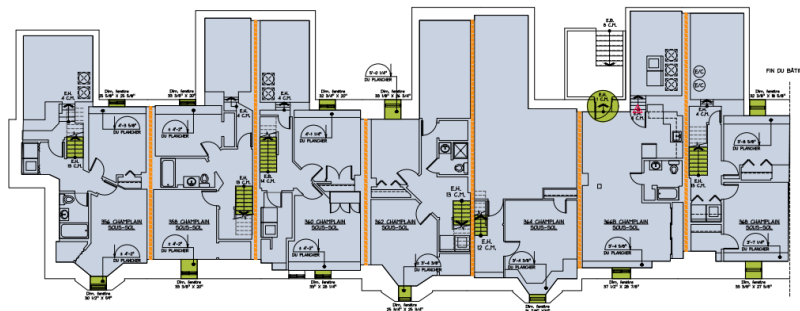
Photos du site



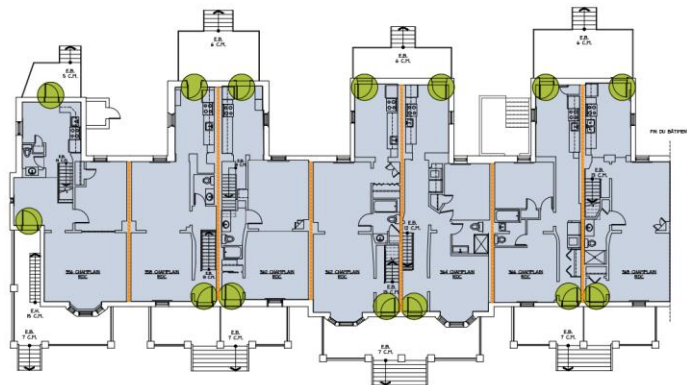
Photos du site



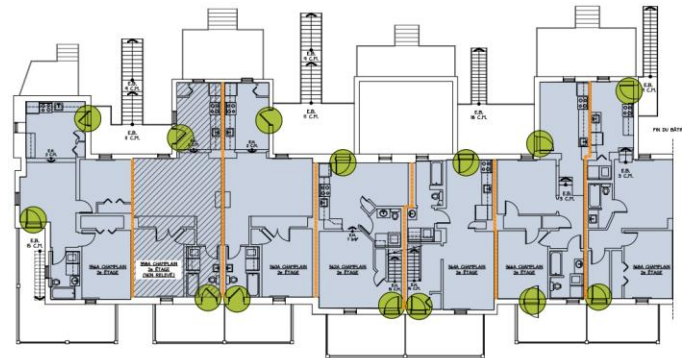
Plan du bâtiment



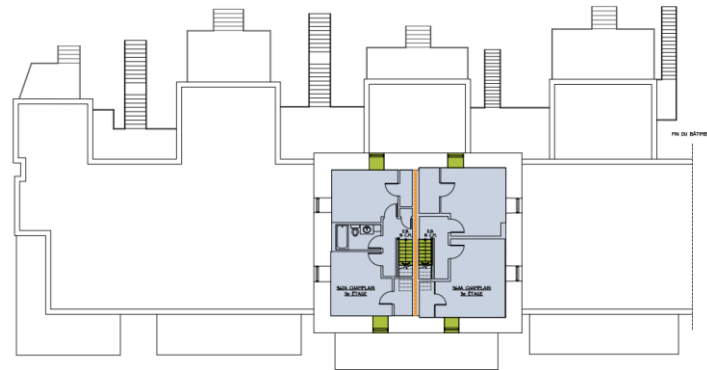
PLAN DE L'EXISTANT - SOUS-SOL
ÉCHELLE : 1/8" = 1'-0"



PLAN DE L'EXISTANT - R.D.C.
ÉCHELLE : 1/8" = 1'-0"



PLAN DE L'EXISTANT - 2e ÉTAGE
ÉCHELLE : 1/8" = 1'-0"



PLAN DE L'EXISTANT - 3e ÉTAGE
ÉCHELLE : 1/8" = 1'-0"